

Aide à la production de lait de montagne (APLM)

Cette prime est instaurée pour les producteurs de lait située **en zone de montagne ou de piémont**

Comment faire sa demande ?	<ul style="list-style-type: none">- Sur le dossier de déclaration surface :- Cocher sur le formulaire demande d'aides : « Aide à la production de lait de montagne (APLM) »
Eligibilité de la demande :	<ul style="list-style-type: none">• Détenir 80% de la SAU en zone de montagne ou de piémont,• Être titulaire d'un quota au 31 mars de la demande• Déposer un dossier de surface avant le 15 mai.
Engagement du demandeur	<p>Le demandeur s'engage à produire et commercialiser du lait pour la campagne 2012-2013. La vérification de cet engagement est effectuée, lors du contrôle sur place, à l'aide de l'ensemble des justificatifs ou documents présentés par l'éleveur, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• détention de fiches de paie ou de factures relatives à la production laitière de la campagne• présence d'au moins un tank à lait et d'une salle de traite
Montant de l'aide	<p>20 € pour 1 000 l de lait, sur la base du quota détenu au 31 mars de la demande, et dans la limite d'un plafond par exploitation déterminée à la fin de la campagne en fonction des demandes déposées et éligibles</p>